



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 2 1 / 0 7 / 2 0 2 3

Dossier complet le : 1 1 / 0 8 / 2 0 2 3

N° d'enregistrement : F09323P0226

## 1 Intitulé du projet

Création d'un forage profond de substitution pour préserver la ressource en eau superficielle de l'Asse (estimation 60 mètres)

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

MOLLING Florence

Raison sociale

MOLLING Florence

N° SIRET

4 2 9 1 5 6 4 5 8 0 0 0 1 1

Type de société (SA, SCI...)

Exploitation agricole individuelle

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

MOLLING

Prénom(s)

Florence

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
N°27 a)	Forage pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50 mètres. Nomenclature IOTA/ Loi sur l'Eau/ Rubrique 1.1.1.0. relative au sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique...

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La mise en oeuvre du projet nécessite la réalisation de plusieurs phases de travaux:

- réalisation d'un forage de reconnaissance (60 m de profondeur)

En cas de résultats de tests de forage positifs:

- tubage et équipement du forage profond (pompe immergée, variateur de fréquence, compteur volumétrique)

- réalisation d'un bassin tampon bâché de 700 m<sup>3</sup> (150 m<sup>2</sup>) par agrandissement du bassin existant de 300m<sup>3</sup> (80m<sup>2</sup> actuellement) , soit ajout de 70m<sup>2</sup> de surface de plan d'eau , et mise en place d'un système de déconnexion vis à vis des écoulements de surface

- les prélèvements existants à partir de 2 autres bassins déclarés en 2011, captant des eaux de surfaces seront abandonnés car substitués par le forage profond ( un bassin initialement d'environ 800m<sup>2</sup> et 5000m<sup>3</sup>/ aujourd'hui à environ 750m<sup>2</sup> pour 1200m<sup>3</sup>; et un bassin initialement à environ 500m<sup>2</sup> et 1200m<sup>3</sup>/ aujourd'hui à environ 450 m<sup>2</sup> et 1200 m<sup>3</sup>). Ces bassins ayant un intérêt écologique potentiel avec végétation spontanée. et une évolution naturelle vers des mares/ zones humides, les modalités relatives à leur "remise en état/ abandon" ont été discutées avec la DDT et l'OFB sur site. et feront l'objet d'un DLE spécifique une fois le forage de reconnaissance effectué

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste à convertir les réseaux superficiels actuels (3 points de prélèvements déclarés dans la procédure mandataire annuelle), en réseau enterré sous pression pour irrigation localisée, alimenté par un forage profond. L'exploitation agricole exploite actuellement environ 20 ha. Les points de prélèvements actuels, régularisés en 2011, sont effectués sur de petites bassins alimentés en permanence par des sources, ruissellements et/ou résurgences de surface. Ce projet permettra donc d'abandonner 2 prélèvements de surface par substitution sur le ressource profonde.

Le projet consiste à réaliser un forage profond (60m) pour alimenter un bassin tampon de 700m<sup>3</sup> (150 m<sup>2</sup> maximum) et permettre de prélever dans la nappe profonde, déconnectée de la ressource en eau de l'Asse, classée déficitaire. Ce nouveau prélèvement viendra remplacer 2 prélèvements existants (X14AI07 et X14AI06) et permettra l'irrigation des cultures à partir du bassin tampon de 700m<sup>3</sup> bâché et déconnecté, par gravité (alimentation d'un réseau goutte à goutte et microaspersion).

Les superficies irriguées et conduites en agriculture biologique seront les mêmes qu'actuellement

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Réalisation par l'entreprise de forage Luroforage (Saint Etienne les Orgues), en plusieurs phases:

- étape 1: forage de reconnaissance
- étape 2: tests de débits à l'airlift

- étape 3: 2 scénarios possibles:

scénario 1: les tests sont négatifs: le forage sera rebouché en bonne et due forme

scénario 2: les tests sont positifs et le débit est suffisant: équipement du forage par tubage acier, chemisage, mise en place d'une margelle de protection

Un compte rendu de forage sera transmis à la DDT 04, qui suit le projet.

- étape 4: un dossier de déclaration loi sur l'eau sera transmis à la DDT 04 afin de réaliser la déclaration préalable de travaux concernant la mise en place du bassin tampon de 700m<sup>3</sup> (surface d'environ 150m<sup>2</sup>), et les modalités de gestion, notamment hydrauliques, concernant l'abandon d'usage des 2 bassins superficiels. de respectivement 450m<sup>2</sup> et 750m<sup>2</sup> (restitution des écoulements "naturels", tout en conservant une vocation de "mare" et de milieux humide favorable à la biodiversité).

La surface totale de plan d'eau concernée est donc de 1350m<sup>2</sup>, dont 1200 m<sup>2</sup> seront "restitués" aux milieux pour évoluer vers des zones humides

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le débit escompté du forage profond est de l'ordre de 35 m<sup>3</sup>/h, et en fonction du débit effectif du forage, ce débit sera obtenu en refoulement direct et/ou par le biais du bassin tampon de 700m<sup>3</sup>.

Ce bassin tampon permettra, le cas échéant d'obtenir un débit maximal de pointe de 60m<sup>3</sup>/h pour irriguer l'ensemble de l'exploitation maraîchère.

Ce bassin permettra également de réaliser des économies d'énergie en pompant à faible débit et pression pour le remplissage, et en irriguant à partir du bassin par gravité. De plus, le volume de 700m<sup>3</sup> permet d'avoir un volume disponible correspondant à 4 jours d'irrigation localisée, ce qui permet de pallier à tout problème technique qui pourrait subvenir sur le forage..

L'autorisation actuelle de prélèvement sur le bassin versant de l'Asse est de l'ordre de 39 000m<sup>3</sup>/ an, dont 28860 m<sup>3</sup> à l'étiage. Or ce bassin étant déficitaire d'un point de vue de la ressource en eau, le projet permettra de revoir cette autorisation en substituant par des prélèvements dans la masse d'eau profonde.

La nouvelle autorisation sera de l'ordre de 5000m<sup>3</sup> annuels sur l'Asse (printemps ou uniquement en cas de secours), et le prélèvement principal de l'installation d'irrigation sera assuré par le forage profond avec un volume annuel de l'ordre de 30000m<sup>3</sup>. L'ensemble de l'installation d'irrigation étant prévue en goutte à goutte ou en micro-irrigation et optimisée.

Ce projet permet donc des "économies d'eau" sur la masse d'eau superficielle par substitution, de l'ordre de 67% du volume en période d'étiage, et de 77% du volume d'eau sur l'ensemble de l'année

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Nomenclature IOTA/ Loi sur l'eau/ Rubrique 1.1.1.0 relative au sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrages souterrain, non destiné à un usage domestique...en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent

Le cas échéant, si le forage de reconnaissance est positif, la mise en place du bassin tampon de 150m<sup>2</sup>, additionnée à la procédure d'abandon des bassins de 450 m<sup>2</sup> et 750m<sup>2</sup> feront l'objet d'une déclaration au titre de la Loi sur l'Eau auprès de la DDT04: Nomenclature IOTA/ Loi sur l'Eau/ Rubrique 3.2.3.0 relative aux plans d'eau permanents ou non (2°- dont la superficie - ici cumulée et dont 1200m<sup>2</sup> déjà déclarés en 2011 sont destinés à être restitués aux milieux- est supérieure à 0,1 ha mais inférieure à 3 ha= déclaration)

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Forage profond	60 mètres
bassins existants actuellement pour prélèvements de surface Si le forage de reconnaissance est positif, les bassins de 450 et 750 seront restitués au milieu et le bassin de 80m <sup>2</sup> sera agrandi à 150m <sup>2</sup> (700m <sup>3</sup> )	450+750+80m <sup>2</sup> (actuel) 450+750m <sup>2</sup> (milieux)+150m <sup>2</sup> de bassin tampon

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 2 "Massif de la montagne de coupe - barre des fourbes - le couard"
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones humides de l'Asse ont été cartographiées par le SMAB en 2022, mais le projet est situé en dehors
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	dans la zone Natura 2000 "L'Asse" (FR9301533) PGRE de l'Asse: projet inscrit dans le PGRE afin de réaliser des économies d'eau par substitution
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement d'eau d'irrigation d'environ 30 000m <sup>3</sup> / an sur la ressource en eau profonde. Ce prélèvement est destiné à avoir un impact le plus réduit possible sur la ressource en eau profonde (goutte à goutte, OAD, etc) et doit permettre de "soulager" la pression sur la ressource en eau superficielle de l'Asse, qui est classée déficitaire. Ce projet répond à ce titre aux objectifs de l'EVP de l'Asse et entre dans le cadre de la mise en oeuvre de son PGRE
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	au contraire, les prélèvements actuels dans les "bassins" évoluant en mares seront arrêtés, et les circulations d'eau de surfaces seront assurées
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	au contraire, les prélèvements actuels dans les "bassins" évoluant en mares seront arrêtés, et les circulations d'eau de surfaces seront assurées  Pas d'impact potentiel sur la parcelle concernée par le forage (parcelle cultivée à l'heure actuelle)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Séisme: risque modéré Retrait et gonflement d'argiles: risque modéré Radon: risque faible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moment de la réalisation du forage	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moment de la réalisation du forage	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	<b>Émissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moment du forage et du test de forage. Les rejets seront dirigés dans le bassin tampon existant et dans la parcelle agricole adjacente
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	milieu agricole (bassin tampon d'irrigation et cultures maraichères)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Natura 2000: incidence non significative  
Loi sur l'Eau: prélèvement sur une ressource en eau profonde, non déficiitaire

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le forage sera réalisé en bonne et due forme, avec une tête de forage dépassant 50 cm minimum et située dans un espace clos (abris de pompe), une margelle en ciment de 30 cm d'épaisseur pour éviter toute pollution superficielle, une cimentation de l'espace annulaire entre le terrain et le tubage sur 1 mètre de profondeur et un joint d'étanchéité.

Plus généralement, l'entreprise en charge du forage devra respecter la norme AFNOR NF X10-999 qui définit les conditions de réalisation, de suivi et d'abandon des forages d'eau.

Une fois le forage de reconnaissance réalisé et les tests de débits réalisés, le forage sera équipé des annexes hydrauliques adaptés pour le réseau d'irrigation.

Le bassin tampon bâché actuel de 80m<sup>2</sup> sera agrandi à une surface de 150 m<sup>2</sup>. Ce choix a été fait afin de limiter l'impact du projet sur les parcelles agricoles et les milieux adjacents, et utilisant un espace déjà mobilisé actuellement.

A l'issu de ce projet, les prélèvements actuellement réalisés sur la ressource en eau superficielle par le biais des pompages dans des bassins non bâchés connectés aux milieux humides adjacents (sources, ruissellements, résurgences) seront abandonnés (substitués), et ces bassins seront donc restitués aux milieux en les laissant évoluer petit à petit vers des milieux humides de type "mares". Ces milieux continueront à être alimentés en eau, tout en respectant la libre circulation de l'eau dans les milieux naturels adjacents

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Attestation déclaration DUPLOS (Ref BSS)	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Evaluation d'incidence Natura 2000	<input checked="" type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le   /   /



Signature du (des) demandeur(s)